



L'AS en pleine page !

*Règlement du concours académique
Jeunes Reporters de l'UNSS 13 – 2020-21*

Publics – candidatures

Deux catégories :

- Collèges
- Lycées

Composition des équipes :

- 2 à 4 élèves
- Mixité possible



Ressources

Tous les sujets sont acceptés, dès lors qu'ils sont traités de la manière attendue sur les supports proposés :

- Comptes rendus d'événements
- Dossiers thématiques

Exemples :

- La vie de l'AS dans l'établissement
- Les valeurs de la République (mixité, inclusion, lutte contre les violences et les discriminations, etc)
- Le développement durable
- Les arts, l'environnement et la culture
- Patrimoine, territoire, traditions

Cahier des charges

- Podcast radio
OU
- Images en mouvement (vidéo ou diaporama)
 - Musique et commentaires bienvenus
 - Incrustations texte possibles
- Le générique de début présentera le titre du document ainsi que le nom de l'établissement et des reporters
- Le générique de fin fera la liste des moyens utilisés et adressera les remerciements (éventuellement).
- Durée maximale : 3 minutes, générique compris.

Inscription et échéances

Les reporters doivent être licenciés à l'UNSS.

L'enseignant responsable devra être coopté dans l'AS s'il n'est pas membre de droit.

Les équipes souhaitant concourir doivent s'inscrire sur OPUSS, sur la base d'engagement ouverte à cet effet (« Concours Jeunes Reporters du 13 »), dès sa parution à compter de début décembre 2020, et avant le **vendredi 19 février 2021 à 17h30**.

Les productions doivent être adressées au SD UNSS 13 par mail exclusivement à l'adresse



suivante : sd013@unss.org , sous un lien vers l'espace de stockage WeTransfer, avant le **vendredi 23 avril 2021 à 17h30.**

Un jury se réunira au cours de la semaine du 24 au 26 mai 2021 pour effectuer le classement des productions reçues.

Accompagnement

Les enseignants responsables bénéficieront d'une formation aux médias, destinée à leur permettre d'accompagner au mieux leurs élèves, organisée en distanciel dans le cadre des réseaux d'établissement par le CLEMI académique. Cette formation sera organisée entre les vacances d'Hiver et de Printemps 2021.

Valorisation

- Les vidéos seront publiées sur le site www.unss13.org, sur la page OPUSS UNSS13, sur la page Facebook @UNSS13, et Instagram.
- Les meilleures productions seront relayées sur le compte Twitter @UNSS13 du service et vers la Direction Nationale UNSS
- Les auteurs des meilleures productions remporteront un stage de formation aux techniques journalistiques par un professionnel des médias et/ou une dotation matérielle au profit de l'AS. De plus, ils participeront à la cérémonie de valorisation des Jeunes Officiels de l'UNSS 13, organisée en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la DSDEN 13.
- Pour les photos qui seraient prises durant l'élaboration des vidéos merci de les publier sur Instagram en taguant @UNSS13.

Critères d'évaluation

- Respect des consignes
- Cohérence du contenu avec le public scolaire
- Lisibilité, harmonie, impact visuel
- Originalité de la réalisation
- Respect de la déontologie journalistique

Conditions d'exploitation

Les productions doivent être libres de droits. Elles resteront à la disposition du jury afin d'être utilisées éventuellement à des fins pédagogiques ou promotionnelles.

Liens actifs



@UNSS13



@UNSS13



[Affiche du Concours](#)